

L'enseignement du français dans les districts scolaires bilingues albertains, 1885-1939

par

Yvette T. M. Mahé
Faculté Saint-Jean
University of Alberta
Edmonton (Alberta)

RÉSUMÉ

Dans cet article nous commençons par expliquer qu'avant 1892, le système pédagogique en place dans les Territoires du Nord-Ouest était favorable à la transmission de la langue française dans les écoles catholiques organisées par les francophones dans la région de l'Alberta. En nous basant sur des exemples tirés de documents historiques, nous essayons de démontrer dans ce travail qu'après 1892, la perte du pouvoir des catholiques francophones sur leur système d'éducation et les pratiques de l'enseignement du cours primaire de langue française dans les districts scolaires bilingues ruraux ont contribué aux processus d'anglicisation des Albertains francophones.

ABSTRACT

This article begins by explaining that prior to 1892 the pedagogical system in the Northwest Territories favoured the transmission of the French language in the Catholic schools organized by Francophones in the Alberta area. Through the use of examples drawn from historical documents, this paper attempts to show that after 1892, as a result of the French-speaking Catholics' loss of power over their educational system, the pedagogical practices surrounding the teaching of a primary course in French in the rural bilingual school districts contributed to the process of anglicization of Alberta's Francophones.

Entre 1885 et 1939, les francophones en Alberta établissent et gèrent 118 districts scolaires ruraux (Mahé, 1989). Un district

scolaire est généralement composé d'une ou deux petites écoles qui ne contiennent qu'une classe combinée par école. Après la crise scolaire de 1892 dans les Territoires du Nord-Ouest, les inspecteurs d'écoles et les francophones commencent à appeler les districts canadiens-français des «districts scolaires bilingues» et leurs écoles, des «écoles bilingues». À partir de 1940, ces districts bilingues vont être consolidés dans seize grandes unités scolaires (Mahé, 1989).

Les districts scolaires bilingues sont considérés par les chefs de file canadiens-français comme étant d'une importance primordiale pour la survivance nationale (Laplane, 1928b). Cependant, portant sur un corpus documentaire comprenant notamment les programmes d'études, la correspondance entre le ministère de l'Éducation et les districts scolaires bilingues, les rapports des inspecteurs d'écoles, les rapports rédigés entre 1934 et 1939 par le père Fortier, le visiteur d'écoles de l'Association canadienne-française de l'Alberta, et les journaux franco-albertains des années 1896 à 1940, nos résultats d'analyse semblent démontrer que les écoles bilingues ont contribué au processus d'anglicisation des jeunes francophones.

Selon les sociologues de l'éducation, les programmes d'études, les manuels scolaires et les enseignants constituent des éléments pédagogiques importants pour la transmission culturelle parce qu'ils sont directement liés aux questions de pouvoir et de contrôle dans la société (Apple, 1982; Delamont, 1976; Forquin, 1989; Trottier, 1983). Dans cet article, nous nous proposons d'abord d'identifier les éléments du système pédagogique en place dans les Territoires du Nord-Ouest avant 1892, éléments propices à la survivance nationale canadienne-française. Par la suite, nous allons démontrer que le système pédagogique, institué par le groupe dominant anglophone après 1892, a eu un effet néfaste sur la transmission de la langue française dans les écoles bilingues albertaines.

L'enseignement de la langue française avant 1892

Sous l'autorité de la section catholique du bureau d'Éducation, les catholiques francophones dans les Territoires du Nord-Ouest possèdent le droit d'administrer leurs écoles catholiques; ils peuvent choisir aussi des manuels scolaires pour l'enseignement en anglais ou en français, examiner et certifier leurs enseignants, et nommer leurs inspecteurs d'écoles (Leduc,

1896). Entre 1885 et 1892, la section catholique est responsable de l'administration des huit districts scolaires catholiques organisés par les francophones de la région de l'Alberta (Mahé, 1989).

1. Le programme d'études de langue française avant 1892

Dans les écoles catholiques des Territoires du Nord-Ouest, la langue française peut être utilisée pour l'enseignement de toutes les matières au programme d'études, sauf qu'à partir de 1888, les écoles doivent offrir un cours de «littérature anglaise»¹. Des manuels scolaires en français ont été identifiés par la section catholique du bureau d'Éducation pour l'enseignement de la lecture, de l'épellation, de la grammaire, de la composition, de la géographie, de l'histoire sainte, de l'histoire du Canada, de l'histoire de l'Angleterre, de l'arithmétique, de l'instruction religieuse et de l'écriture aux niveaux élémentaire, intermédiaire et supérieur, et pour l'enseignement de l'algèbre, de la géométrie, de la chimie et de la botanique au niveau supérieur. La majorité des livres prescrits pour l'enseignement des matières en français sont publiés au Québec par les frères des écoles chrétiennes². Ces livres, selon le père Leduc, lient la langue et la foi parce qu'ils permettent aux enfants, tout en apprenant à lire parfaitement, de puiser la connaissance de Dieu et l'amour de Jésus-Christ (Leduc, 1896).

2. Les enseignants et les inspecteurs d'école avant 1892

L'enseignement de la langue française dans les écoles catholiques des Territoires du Nord-Ouest est assuré par des religieux ou des laïcs francophones (Leduc, 1896). Ceux-ci doivent subir des examens en français, organisés par la section catholique du bureau d'Éducation, avant d'obtenir un brevet de première, de deuxième ou de troisième classe³. Les inspecteurs d'écoles, tels que les pères Lestanc, Leduc, Grandin et Legal⁴, supervisent l'implantation du programme d'études de langue française dans ces écoles.

L'enseignement de la langue française après 1892

En 1892, le groupe dominant anglophone réussit à faire passer l'*Ordonnance n° 22* des Territoires du Nord-Ouest, abolissant ainsi le bureau d'Éducation. De plus, avec cette ordonnance (articles 83 et 84), l'anglais devient la langue

officielle et obligatoire de l'enseignement dans toutes les écoles des Territoires du Nord-Ouest; cependant, les syndics peuvent permettre l'enseignement d'un cours primaire de langue française dans leurs écoles (Leduc, 1896).

À partir de 1892, les catholiques francophones perdent le pouvoir d'administrer leurs écoles. Par contre, comme contribuables dans les régions où ils s'installent, ils ont le droit d'organiser et de gérer des districts scolaires. Durant la période 1892 à 1939, ils réussissent à organiser 110 nouveaux districts scolaires bilingues en Alberta. Parmi ces districts, trois sont des districts catholiques séparés, 106 sont des districts publics et un district est protestant séparé (Mahé, 1989). Tant que les francophones sont majoritaires dans ces districts bilingues, ils peuvent élire des commissaires d'écoles favorables à l'enseignement du cours primaire de langue française.

Les tribunaux des Territoires et les lois provinciales de l'Alberta n'ont pas défini le terme «cours primaire de langue française» et n'ont pas spécifié le temps alloué pour l'enseignement de ce cours; par conséquent, l'enseignement de la langue française dans les écoles bilingues est assujéti aux interprétations du ministère de l'Éducation. Ce n'est qu'en 1925 que des règlements officiels se rapportant à l'enseignement de la langue française sont introduits par le ministère de l'Éducation.

1. Le «cours primaire de langue française» avant 1925

La politique du bureau de l'Instruction publique avant 1925 permet l'enseignement d'un cours élémentaire de lecture et de composition en français. Nous trouvons cette politique décrite dans une lettre du *Deputy Minister* en date du 2 octobre 1922: «All subjects on the curriculum must be taught through the medium of the English language, but an elementary course in Reading and Composition may be taught in the French language»⁵. En ce qui concerne l'enseignement des autres matières scolaires, le *Deputy Minister*, toujours dans la même lettre, avertit les commissaires qu'ils peuvent perdre leurs octrois du gouvernement provincial si leurs écoles continuent de se servir de manuels en français pour l'enseignement de la géographie, de l'histoire et des mathématiques.

Les manuels scolaires prescrits par le ministère pour l'enseignement du cours primaire de langue française avant 1925 sont les *Bilingual Readers*⁶. D'après les plaintes des

francophones de cette période, ces livres n'ont pas été conçus pour l'enseignement du français langue maternelle, mais plutôt pour l'enseignement du français langue étrangère (Lavergne, 1907; Leduc, 1896).

Le temps alloué pour l'enseignement du cours primaire varie entre une demi-heure et une heure ou plus par jour (De Montcalm, 1912; Giroux, 1914b)⁷, et les horaires de chaque école doivent être approuvés par un inspecteur d'écoles. Puisque le français n'est pas une matière obligatoire ou d'examen au programme d'études, les inspecteurs anglophones ne se gênent pas pour réduire le temps consacré à son enseignement (De Montcalm, 1912)⁸.

Les chefs de file francophones n'acceptent pas que le cours primaire de langue française soit limité seulement à un cours de lecture et de composition en français. Préférant le sens anglais du terme *Primary Grades*, qui veut dire les deux premières années du programme élémentaire (Alberta Department of Education, 1918), ils demandent au ministre d'appliquer cette définition plus large au cours primaire de langue française (Gariépy, 1914a).

2. Le «cours primaire de langue française» après 1925

En 1925, dans un guide pédagogique intitulé *Instructions Concerning the Teaching of French in the Elementary Schools of Alberta* (Alberta Department of Education, 1925), le ministre de l'Éducation établit des règlements pour l'enseignement du cours primaire de langue française et identifie des manuels pour l'enseignement du français.

Les règlements de 1925 spécifient que, si les syndicats permettent, les élèves francophones peuvent recevoir tout leur enseignement en français pendant les deux premières années scolaires, sauf pour un cours de lecture en anglais, et qu'à partir de la troisième année, ils ne peuvent pas recevoir plus d'une heure par jour d'enseignement en français. Cette heure de français est limitée à l'enseignement de la lecture, de la composition et de la grammaire. Quant à l'enseignement de toutes les autres matières au programme d'études, les règlements de 1925 précisent que ces matières doivent être enseignées en anglais avec les mêmes manuels que ceux prescrits pour le programme de la province. Par contre, une clause à la fin de ces règlements donne la permission aux

enseignants d'expliquer la matière dans la langue maternelle, mais seulement si c'est nécessaire (Alberta Department of Education, 1925).

Le guide pédagogique de 1925 contient aussi une liste de livres de Mironneau, Brunot et Bony, des auteurs de la France, pour l'enseignement de la langue française de la première à la huitième année (Alberta Department of Education, 1925). Toutefois, selon les rapports du père Fortier, ces livres n'intéressent pas les élèves parce que leur contenu ne représente pas la réalité canadienne-française⁹.

Indéniablement, les règlements de 1925 clarifient la loi de 1892 se rapportant à l'enseignement du cours primaire de langue française. Pourtant, plusieurs districts bilingues n'offrent pas d'enseignement en français pendant les deux premières années du programme scolaire (Belhumeur, 1932; Laplante, 1928b; Rioux, 1927). Le père Fortier, au cours de ses visites dans les écoles bilingues durant les années 1930, a remarqué qu'un bon nombre d'enseignants offrent un enseignement bilingue en première année seulement, tandis que d'autres commencent à enseigner en français au début de l'année mais changent à l'anglais aussitôt que possible parce qu'ils croient que cet enseignement aidera leurs élèves à ne pas être en retard dans leur apprentissage de l'anglais¹⁰.

Les pressions pour l'enseignement de la langue anglaise

Selon notre analyse, trois facteurs semblent avoir influencé certains commissaires et enseignants pour mettre davantage l'accent sur l'enseignement de l'anglais dans les écoles bilingues: le problème de la pénurie d'enseignants bilingues, les pressions des inspecteurs anglophones et les pressions des parents francophones. Examinons-les.

1. La pénurie d'enseignants bilingues

Suite à l'abolition du bureau d'Éducation en 1892, les catholiques francophones se trouvent incapables de former et de certifier leurs propres enseignants. Cette situation crée une pénurie d'enseignants bilingues et un obstacle majeur pour les commissaires bilingues car les écoles normales albertaines, contrôlées par les anglophones, n'offrent aucun cours de formation pédagogique dans la langue française (Patterson, 1979). Afin d'alléger le problème, les chefs de file francophones

se tournent vers le Québec pour recruter des enseignants catholiques francophones. Par contre, le refus des ministres de l'Éducation de l'Alberta de reconnaître les certificats des enseignants du Québec ou du Manitoba, surtout de ceux formés dans les institutions catholiques francophones, contribue davantage à la pénurie d'enseignants bilingues. Si ceux-ci veulent enseigner en Alberta, ils doivent suivre des cours en anglais dans une école normale albertaine (Gariépy, 1909; Laplante, 1929a; Lavergne, 1907; Leduc, 1896; Mahé, 1991; Plante, 1927).

Lorsque les commissaires demandent au bureau de l'Éducation de leur envoyer des enseignants bilingues, on les informe invariablement que le bureau ne peut pas leur venir en aide: «I consider it quite impossible to obtain a bilingual teacher. I have similar requests from other districts which I have been unable to fill [...]»¹¹. Parfois, le ministère leur donne le nom d'un enseignant catholique non francophone qui se cherche un emploi. En 1914, on estime qu'il y a un manque de trente enseignants bilingues dans la province (Gariépy, 1914a), réparti parmi les cinquante-six districts bilingues (Mahé, 1989). La situation ne s'améliore guère car, en 1934, les quatre-vingt-dix districts bilingues (Mahé, 1989) sont incapables de combler convenablement quarante postes (Lavallée, 1934).

Si les commissaires veulent garder leurs écoles ouvertes, ils sont obligés d'embaucher des enseignants non francophones, protestants¹² et, quelques fois, des enseignants bilingues dont la qualité du français peut être remise en question. Selon Léo Belhumeur, il y a des enseignants dans les écoles bilingues qui «n'[ont] pas assez d'éducation française pour pouvoir enseigner cette langue avec compétence» (Belhumeur, 1933, p. 1).

Avec l'intention d'améliorer le problème de la pénurie d'enseignants bilingues, l'Association canadienne-française de l'Alberta, l'Association des instituteurs bilingues et l'Association des commissaires d'écoles bilingues établissent, au début des années 1930, un système de bourses pour encourager les lauréats du concours de français à poursuivre leurs études à l'école normale. En 1933, ils commencent à offrir aux enseignants des cours d'été de pédagogie en français et des cours de français (Mahé, 1991). C'est en 1936 que la *University of Alberta* commence à offrir un cours crédité de pédagogie pour

l'enseignement du cours primaire de langue française (Association canadienne-française de l'Alberta, 1936).

En dépit de leur formation, les enseignants bilingues se plaignent que le programme d'études est surchargé car ils doivent préparer les élèves en anglais et en français, mais qu'ils sont jugés seulement sur l'enseignement de l'anglais (Racette, 1928). Désireux d'obtenir de l'inspecteur un rapport favorable à leurs travaux de l'année, les enseignants, selon les membres de l'Association du parler français, négligent «forcément le français qui ne leur est compté pour aucun point par l'inspecteur» (Association du parler français, 1912, p. 4).

2. Les pressions des inspecteurs d'école

Les décisions des inspecteurs anglophones de délimiter l'enseignement de la langue française dans les écoles bilingues sont influencées par leurs propres observations des pratiques pédagogiques dans ces écoles et par les plaintes des parents non francophones. Comme évaluateurs de l'enseignement des matières en anglais, les inspecteurs ont tendance à associer les faiblesses scolaires des élèves à leur apprentissage de la langue française. Ainsi, ils peuvent justifier auprès des commissaires le besoin de consacrer plus de temps à l'enseignement de l'anglais (Leduc, 1896)¹³.

Le bureau de l'Éducation répond promptement aux appels des parents non francophones qui se plaignent qu'on enseigne le français ou la religion à l'école en envoyant immédiatement un inspecteur pour étudier la situation. En général, les conclusions des inspecteurs peuvent se résumer ainsi: on enseigne plus de français à l'école que la loi le permet; on enseigne les prières et le catéchisme en français; les enfants et l'enseignant parlent en français pendant la récréation et l'heure du midi. Dans leurs rapports, les inspecteurs prescrivent certains manquements: l'enseignant doit se limiter à l'enseignement du cours primaire¹⁴; l'enseignant doit limiter son enseignement de la prière au *Lord's Prayer*, les autres prières étant reléguées en dehors des heures du programme scolaire¹⁵; la récréation et l'heure du midi doivent se dérouler autant que possible en anglais; étant donné qu'il y a un petit nombre d'enfants non francophones, les districts scolaires doivent les accommoder en anglais¹⁶.

3. Les pressions des parents francophones

Les pressions pour l'enseignement de la langue anglaise dans les écoles bilingues viennent aussi des parents francophones. Les uns supposent qu'une connaissance suffisante de l'anglais permettra à leurs enfants d'avoir une plus large part de la prospérité générale de leur société, les autres s'interrogent sur l'utilité même de la langue française dans un milieu anglophone.

Adolphe Nantel n'a-t-il pas exprimé qu'une connaissance parfaite de l'anglais est nécessaire pour éviter que le peuple canadien-français soit «reconnu comme un peuple charroyeur d'eau et bûcheron» (Nantel, 1911, p. 2)? Il présume que l'enseignement de l'anglais à l'école n'est «pas à craindre» si les enfants ont bien appris et continuent «à parler français au foyer» (Nantel, 1911, p. 2). Cette façon de penser de la part de plusieurs parents francophones suscite de graves inquiétudes chez certains chefs de file francophones car ceux-ci sont persuadés que, sans un enseignement en français à l'école, les jeunes francophones s'angliciseront (Giroux, 1914b), tandis que d'autres accusent les parents et les commissaires, qui négligent l'enseignement de la langue française dans leurs écoles, de trahir la cause nationale (Lavallée, 1933; Pierre, 1898).

L'anglicisation des francophones dans les écoles bilingues

Dès le début du siècle, les chefs de file francophones constatent que les écoles bilingues deviennent de plus en plus des endroits d'anglicisation. Rodolphe Laplante affirme, à la fin des années 1920, que les jeunes Albertains francophones n'ont pas eu la chance d'apprendre leur langue parce qu'ils ont «à subir un programme scolaire bilingue inopérant» (Laplante, 1929b, p. 1). En 1937, au congrès des commissaires bilingues de l'Alberta, le docteur Beauchemin affirme que les francophones ont «perdu une génération» à cause de l'école (Beauchemin, 1937, p. 4). Un «lecteur ami» écrit dans la presse en 1911 qu'il a noté que, depuis 1899, les enfants de douze ans ou plus ont de la difficulté «à comprendre le français» et il se demande «si c'est le cas aujourd'hui, que sera-ce dans une autre génération?»¹⁷. Une vingtaine d'années plus tard, le père Hamel se lamente que les petits Canadiens français «parlent en anglais, agissent en anglais» (Hamel, 1933, p. 7). Pour sa part, le père Fortier craint que la langue anglaise devienne «si naturel[le] à nos petits

Canadiens français, qu'elle [soit] pratiquement pour eux la langue nationale et que le français [soit] menacé d'être à leurs yeux une langue étrangère» (Fortier, 1934, p. 7).

Conclusion

Avant 1892, l'ensemble des dispositifs des lois scolaires et du système pédagogique dans les Territoires du Nord-Ouest favorise la transmission de la langue française dans les écoles catholiques organisées par les Albertains francophones. La dualité du système d'éducation donne le pouvoir aux catholiques francophones de sélectionner et d'organiser les contenus cognitifs et culturels de l'enseignement, et de certifier et superviser leurs agents de transmission culturelle.

L'abolition du bureau d'Éducation en 1892 et la dévalorisation du statut de la langue française dans l'enseignement par le groupe dominant anglophone ont des effets dévastateurs sur l'enseignement de la langue française dans les districts scolaires bilingues albertains. Les pratiques de l'enseignement du cours primaire de langue française de 1892 à 1939 expriment les enjeux des rapports de forces entre le groupe anglophone, qui a l'intention de se servir de l'école pour faire légitimer son nouveau pouvoir dans la société, et le groupe culturel francophone, qui réclame ses droits historiques à une éducation dans la langue française.

Comme contribuables, les francophones peuvent élire des commissaires intéressés à promouvoir l'enseignement de la langue française dans leurs écoles mais notre recherche nous amène à conclure qu'un bon nombre de jeunes francophones n'ont pas reçu une éducation adéquate dans leur langue maternelle, à cause des contraintes placées par le ministère de l'Éducation sur l'enseignement de la langue française.

De plus, un certain nombre de facteurs semble avoir contribué à l'anglicisation des jeunes francophones dans les écoles bilingues. Parmi ces facteurs, mentionnons: l'interprétation du cours primaire de langue française par le ministère de l'Éducation et le statut facultatif du français au programme d'études ne nécessitant aucune supervision et évaluation de cet enseignement; les manuels scolaires prescrits par le ministère pour l'enseignement du cours primaire qui sont plutôt conçus pour l'enseignement du français langue étrangère, et les contenus cognitifs et culturels de ces manuels qui ne

représentent pas la réalité canadienne-française; la pénurie d'enseignants bilingues causée par un manque d'institutions de formation bilingues et par un système de certification qui ne reconnaît pas les diplômes des institutions de formation catholiques québécoises. Il ne faut pas oublier que les pressions venant de certains parents non francophones et francophones pour mettre l'accent sur l'enseignement de la langue anglaise dans les écoles bilingues ont probablement contribué aussi au processus d'anglicisation des jeunes francophones.

NOTES

1. Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest (1888) «Administration de l'école», *Ordonnance des écoles N° 82 (Chapitre 59, Section 82)*, Regina, 11 décembre, p. 467-468. [Archives de la Faculté Saint-Jean, University of Alberta]
2. Board of Education for the North-West Territories (1888) «Regulations of the Roman Catholic Section of the Board of Education passed the 15th March, 1888», *Regulations*, Regina. [Archives de la Saskatchewan (AS)]
3. Board of Education for the North-West Territories (1885-1886) *Reports*, Regina, [AS]
4. Voir les rapports *Board of Education for the North-West Territories* pour les années suivantes: 1885-1886, «Rev. Father Lestanc», p. 8 et 14; 1886-1887, «Rev. Father Leduc», p. 60; 1888, «Rev. Henry Grandin» p. 103; 1888, «Rev. Em. Legal», p. 104; 1890, «Rev. Father Lestanc», p. 75. [Archives provinciales de l'Alberta (APA), microfilm 72.175]
5. Jeanne d'Arc S.D. No. 2205 (1922) «Lettre du Deputy Minister aux commissaires du Jeanne d'Arc S.D. No. 2205», 2 octobre. [APA, Fonds Alberta Department of Education (ADE) 8437/1355]
6. Council of Public Instruction of the North-West Territories (1896) «Studies», *Reports*. [APA 72.175]
7. Voir «Tribune libre: lisez-moi cela» (signé «lecteur ami»), *Le progrès*, vol. 2, n° 51, 23 février 1911, p. 1; «La question scolaire dans l'Ouest», (signé Licencie-es-L.P.), *Le Courrier de l'Ouest*, vol. 7, n° 26, 16 novembre 1911, p. 1.
8. St. Edward S.D. No. 2329 (1925) «Lettre du Deputy Minister à Mr. X.P. Crispo, Inspector of Schools, 5 mars». [APA, Fonds ADE 84.37/1477b]
9. Voir les rapports du père Fortier pour les districts scolaires suivants: Cartier S.D. No. 3238, 14 mars 1935; Doucet S.D. No. 2932, 12 mars 1935; Lafond S.D. No. 3304, 6 novembre 1935; Landry S.D. No. 4344, 29 avril 1936; Little Bear Creek S.D. No.

- 4476, 3 juin 1935; St. Cyr S.D. No. 4128, 13 mars 1935; St. Lina S.D. No. 2870, 14 novembre 1935. [APA, Fonds Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) 80.226]
10. Voir les rapports du père Fortier pour les districts scolaires suivants: Girouxville S.D. No. 4352, 22 mai 1935; Riopel S.D. No. 1488, 22 janvier 1935, et 25 mars 1936; St. Émile S.D. No. 1443, 3 janvier 1935; Springfield S.D. No. 1495, 10 janvier 1935; West Legal S.D. No. 3315, 4 janvier 1935 et 15 mars 1936. [APA, Fonds ACFA 80.226]
 11. Bouvier S.D. No. 3308 (1936) «Lettre de Bellamy, Assistant Registrar à Frank Bouvier, Sec.-Treas., 16 mars». [APA, Fonds ADE 84.37/2415a]
 12. Voir les dossiers des districts scolaires suivants: Bélanger S.D. No. 4471; Bellerive S.D. No. 4175; Berney S.D. No. 3937; Boucher S.D. No. 3595; Boudreau S.D. No. 3893; Bouvier S.D. No. 3308; Brochu S.D. No. 4495; Charron S.D. No. 4214; Doussal S.D. No. 4490; Fremont S.D. No. 3297; Gauthier S.D. No. 4552; Girouxville S.D. No. 4352; Irene S.D. No. 3405; LaCorey S.D. No. 4425; Landry S.D. No. 4344; Pelletier S.D. No. 4351; St. Cecile S.D. No. 3377; St. Laurent S.D. No. 1614; St. Paul S.D. No. 2228; Tangent S.D. No. 4474; Therien S.D. No. 2149; Whitelands S.D. No. 4506. [APA, Fonds ADE]
 13. Legal S.D. No. 1738 (1939) «Report of H.E. Balfour, Inspector of Schools, 20 octobre». [APA, Fonds ADE 84.37/893a-c]
 14. Racine S.D. No. 2143 (1937) «Lettre du Chief Inspector of Schools à G.F. Hollinshead, Inspector of Schools, 30 avril». [APA, Fonds ADE 75.126/4893 et 84.37/1293 a et b]
 15. Therien S.D. No. 2149 (1932) «Lettre du Deputy Minister à Mr. W.A. Smith, 12 janvier». [APA, Fonds ADE 84.37/1299c]
 16. Donnelly S.D. No. 66 (1936) «Lettre du Chief Inspector of Schools à G.L. Wilson, Inspector of Schools, 1 avril». [APA, Fonds ADE 84.37/1485A]
 17. Voir note 7.

BIBLIOGRAPHIE

- ALBERTA DEPARTMENT OF EDUCATION (1918) *Twelfth Annual Report of the Department of Education of the Province of Alberta*, 1917, Edmonton, King's Printer. [Archives Provinciales de l'Alberta (APA)]
- (1925) *Instructions Concerning the Teaching of French in the Elementary Schools of Alberta*, Edmonton, King's Printer, 12 p. [Archives de la Faculté d'Éducation, University of Alberta]

APPLE, Michael W. (1982) *Education and Power*, Boston, Routledge and Kegan Paul, 203 p.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1888) «Administration de l'école», *Ordonnance des écoles N° 82, Chapitre 59, Section 82*, Regina, 11 décembre, p. 467-468. [Archives de la Faculté Saint-Jean, University of Alberta]

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA (1936) «Un cours de pédagogie française à l'Université de l'Alberta», *La Survivance*, vol. 8, n° 24, 15 avril, p. 3.

ASSOCIATION DU PARLER FRANÇAIS (1912) «Les inspecteurs d'écoles bilingues», *Le Courrier de l'Ouest*, vol. 7, n° 35, 6 juin, p. 4.

BEAUCHEMIN, (docteur) (1937) «Au congrès des commissaires», *La Survivance*, vol. 9, n° 15, 10 février, p. 4.

BELHUMEUR, Léo (1932) «Chronique de l'Association canadienne-française de l'Alberta», *La Survivance*, vol. 4, n° 35, 6 juillet, p. 1.

— (1933) «Cours de français pendant l'été», *La Survivance*, vol. 5, n° 33, 21 juin, p. 1.

DELAMONT, Sara (1976) *Interaction in the Classroom*, London, Methuen and Co. Ltd., 126 p.

DE MONTCALM (1912) «Tribune Libre», *Le Courrier de l'Ouest*, vol. 7, 25 janvier, p. 1.

FORQUIN, Jean-Claude (1989) *École et culture*, Bruxelles, DeBoeck-Wesmael, 247 p.

FORTIER, Jean (1934) «Et vos enfants?», *La Survivance*, vol. 6, n° 36, 11 juillet, p. 7.

GARIÉPY, Wilfred (1909) «Diplômes d'écoles», *Le Progrès*, vol. 1, n° 3, 13 mars, p. 1.

— (1914a) «L'École bilingue en Alberta», *Le Progrès Albertain*, vol. 6, n° 29, 17 septembre, p. 1.

— (1914b) «Instituteurs bilingues», *Le Progrès Albertain*, vol. 6, n° 38, 26 novembre, p. 2.

GIROUX, L. A. (1914a) «L'état juridique du français dans l'Alberta», *Le Courrier de l'Ouest*, n° 44, 27 août, p. 1.

— (1914b) «L'état juridique du français dans l'Alberta», *Le Courrier de l'Ouest*, n° 45, 3 septembre, p. 3.

HAMEL, père (1933) «Le congrès de Saint-Paul», *La Survivance*, vol. 5, n° 32, 14 juin, p. 7.

- LAPLANTE, Rodolphe (1928a) «Comment l'apprendre?» *L'Union*, n° 47, 13 septembre, p. 1.
- (1928b) «Aux commissaires de langue française: encore la question bilingue», *L'Union*, n° 49, 27 septembre, p. 1.
- (1929a) «Le projet de loi scolaire Baker», *La Survivance*, vol. 1, n° 18, 14 mars, p. 1.
- (1929b) «Quelle langue parlons-nous?» *La Survivance*, vol. 5, n° 41, 15 août, p. 1.
- LAVALLÉE, Maurice (1933) «Après la Saint-Jean-Baptiste», *La Survivance*, vol. 5, n° 34, 28 juin, p. 3.
- (1934) «En marge du dernier concours de français», *La Survivance*, vol. 6, n° 41, 15 août, p. 1.
- LAVERGNE, Armand (1907) *La vérité sur la question scolaire du Nord-Ouest*, Montréal, Imprimerie du «Nationaliste», 63 p.
- LEDUC, H. (1896) *Hostilité démasquée: Territoires du Nord-Ouest, Ordonnance scolaire n° 22 de 1892 et ses néfastes conséquences*, Montréal, Beauchemin et Fils, 80 p.
- MAHÉ, Yvette T.M. (1989) *School districts Established by French-Speaking Settlers in Alberta: 1885-1939, Identification of Bilingual School Districts* (vol. 1), Edmonton, Faculté Saint-Jean, University of Alberta, 171 p.
- (1991) «Teachers as Cultural Legitimizers in Alberta's Bilingual Schools, 1892-1939», communication présentée au XIX^e congrès annuel de la Société canadienne pour l'étude de l'éducation, tenu le 3 juin 1991 à Queen's University.
- NANTEL, J. Adolphe (1911) «Le vrai patriotisme», *Le Progrès*, vol. 2, n° 50, 16 février, p. 2.
- PATTERSON, Robert S. (1979) «History of Teacher Education in Alberta», dans JONES, David C., SHEEHAN, Nancy M. et STAMP, Robert M. (dir.) *Shaping the Schools of the Canadian West*, Calgary, Detselig Enterprises Ltd., p. 192-907.
- PIERRE, Jean (1898) «Correspondance», *L'Ouest Canadien*, vol. 1, n° 13, 28 avril, p. 1.
- PLANTE, Pierre (1927) «Tribune libre», *L'Union*, n° 31, 26 mai, p. 1.
- RACETTE, R. (1928) «Autour de nos écoles», *L'Union*, n° 24, 5 avril, p. 1.
- RIOUX, J. A. (1927) «Colonne de l'Association canadienne-française de l'Alberta: aux commissaires d'écoles», *L'Union*, n° 19, 3 mars, p. 1.

TROTTIER, Claude R. (1983) «Le processus de socialisation à l'école», dans CLOUTIER, Renée, MOISSET, Jean et OUELLET, Roland (dir.) *Analyse sociale de l'éducation*, Montréal, Éditions du Boréal Express, p. 87-106.

(Acceptation définitive en juin 1992)